

de la chaussée du Boulevard Dubreuil, chemin de Grande communication n° 95.

La dépense devant s'élever à 850<sup>f</sup>, sera supportée moitié par l'Administration vicinale, et moitié par la Commune, soit la somme de 425<sup>f</sup> qui sera inscrite au chapitre additionnel de 1920.

Soutien de famille

M. le Maire fait lecture au Conseil de la demande du p<sup>ère</sup> de Blanche Marcel, classe 1920, qui a l'intention de réclamer l'allocation journalière, à titre de soutien de famille. Sans ressources, un enfant. Avis favorable.

Fournitures classiques gratuites.

Le Conseil décide que toutes les fournitures classiques, seront données gratuitement et indistinctement à tous les élèves des écoles, à partir de la rentrée prochaine d'Octobre, à l'exception des élèves forains.

Caisse d'épargne.

En raison des dépenses toujours croissantes de la Commune et aussi de l'excédent de recettes de la Caisse d'épargne, le Conseil est d'avis de solliciter de celle-ci l'engagement de prendre à sa charge, annuellement, la somme de 1000<sup>f</sup>, inscrite à l'art. 23 du Budget communal Caisse d'épargne.

Engagement du Directeur de l'école.

Il est fait lecture au Conseil d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie relative au logement du Directeur de l'école de Gargons. Est d'avis de maintenir l'indemnité de 1000<sup>f</sup> avec la faculté accordée au Directeur, d'habiter ce logement <sup>actuellement</sup> jusqu'à un moment où il aura trouvé une autre maison.

La décision à prendre, est renvoyée à la prochaine séance.

Concessions des eaux.

Assistance aux Vieillards infirmes.

M<sup>me</sup> Breton née Durval postulante à l'Assistance aux Vieillards, ne pouvant être considérée comme privée de ressources au sens de l'article premier de la loi du 14 juillet 1905: titulaire d'une pension de 260<sup>f</sup> provenant de son mari, possédant une maison estimée de 5 à 6000<sup>f</sup>. Le Conseil

décide de la rayer de la liste des assistés de la  
Commune d'Orsay.  
Mme Jeanne née Grand domiciliée à Rue de Poitiers,  
âgée de 47 ans, atteinte de bronchite chronique, qui  
l'empêche de gagner sa vie: sans ressources. Admise  
en 1<sup>re</sup> partie.

Assistance aux M<sup>lle</sup> et M<sup>lle</sup> née Robert domiciliée à Rue de  
femmes en couches. Conseils pour ressources. Située la dif.  
ayant déjà un enfant. Admise en 1<sup>re</sup> partie  
M<sup>lle</sup> Marchand née Pieter domiciliée à Rue de Paris  
19, sans ressources. Le mari soldat et Admise en  
1<sup>re</sup> partie.

Traitement du Gard Champêtre  
du Conseil municipal.  
Par les lois des 31 juillet 1867, et 5 Avril  
1884.

Il est libéré ce qui suit:  
Mobilier en composition extraordinaire  
de 7 centimes 1/2 centimes par franc, au prin-  
cipal des contributions, pour le traitement  
du Gard Champêtre de la Commune  
d'Orsay, 3000 francs annuels 1901.  
L'insignification de 1000 francs son effet,  
à partir du 1<sup>er</sup> juin 1900.

Fait et délibéré en séance, à la Mairie d'Orsay  
les jours, mois et an susdits.

Le Maire R. Chateau Legey  
L. Maury P. Riessay  
H. Legendre Le Crémey  
J. Dolak  
Courtois  
E. Galand  
E. Fournier

La séance de Mai (suite).

Convocation

Le mardi 14 juin 1900  
Convocation du Conseil municipal, pour le  
samedi 9 juin à 8 heures et demie du soir, à  
la Mairie, pour la continuation de la séance de  
Mai.

Le Maire,  
Rouge

Le Conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives pour l'année 1921.

Savoir :

Traitement du Secrétaire de la Mairie	3600. -
Frais de Bureau de la Mairie	1000. -
Imprimés à la charge des Communes	50. -
Conservation des Archives	50. -
Frais des Registres de l'Etat civil	250. -
Abonnement au Journal Officiel	4. -
Frais de confection des Rôles	70. -
Frais de chauffage du Bureau de la Genclarenais	60. -
Traitement du Receveur municipal	1727. -
Traitement du Gardo Champêtre	3000. -
Entretien de la Caserne	1500. -
Télégraphe Allocation aux porteurs de dépêches	700. -
Télégraphe Allocation à la réception des Postes	300. -
Abonnement au Journal des Maires	7. -
Constatation de décès	30. -
Salaire du Garde-bras M. Michereu	30. -
Caisse d'épargne	1100. -
Annuaire du département	10. -
Sous-salaire Réservistes et à leurs familles	100. -
Traitement des Secrétaires Adjoints	2640. -
Entretien de la Mairie	1500. -
Entretien et clôture des Cimetières	300. -
Contributions sur les biens et revenus communaux	200. -
Apprentissage de métiers	125. -
habillement d'enfant	68. -
Reversement au Bureau de Bienfaisance Logis & Diverses	700. -
Entretien des Bâtimens communaux	1000. -
Chaussures aux enfants des écoles	500. -
Entretien des fontaines, puits, rades	200. -
Assurance des Bâtimens communaux contre l'incendie	150. -
Entretien et Remontage de l'horloge	100. -
Allocation à la société des Vapeurs - Imprimés	600. -
Entretien des pompes à incendie, accessoires et équipemens	200. -
Assurances des Pompiers	80. -
Frais d'entretien des Boîtes aux lettres	20. -
Contingent de la Commune pour des enfants assistés	600. -
Et Reporter	21871. -

Reçu —————		21871.
Contingent de la commune pour les aliénés		1100.
Dépenses d'assistance médicale gratuite		600.
Secours médicaux		50.
Dépenses d'assistance aux vieillards		3000.
Vaccination gratuite		400.
Assistance médicale pour les indigents		475.
Contingent dans les dépenses de la société publique		345.
Inspection sanitaire des bœufs et viandes		80.
Retraites ouvrières		1200.
Assistance aux familles nombreuses et veuves		500.
- id - aux femmes en couches		200.
Assistance des enfants communaux		500.
Secours aux Indigents		1100.
Subvention à la Société de France		500.
Subvention à la Société de Secours mutuels		10.
Assistance aux familles nombreuses des pauvres		50.
Frais de contrôle d'énergie électrique		120.
Frais d'accouchements des Indigents 30 <sup>e</sup> chaque		1000.
Entretien des Ecoles publiques		550.
Indemnités de résidence aux Inst <sup>rs</sup> et Institutrices		2500.
Indemnités de logement - id -		3000.
Chauffage, éclairage, balayage des classes et maîtres		500.
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement		1800.
Salaires des élèves de l'école maternelle		20.
Registres et imprimés à usage des écoles		210.
Indemnités de chauffage aux Inst <sup>rs</sup> et Inst <sup>rs</sup>		1000.
Expenses scolaires		1000.
Subvention à la Caisse des écoles		5000.
Fournitures aux élèves des écoles		3500.
Indemnité au personnel enseignant pour les cours sup <sup>rs</sup> publics, scolaires		1130.
Emploi des legs Ferras		2000.
Entretien des rues, quais et places publiques		2400.
Eclairage des rues, quais, places publiques et matériel		4900.
Entretien des rues		600.
Indemnité au Voyer communal		8000.
Salaires des cantonniers de la voirie urbaine		3050.
- id - des chemins vicinaux		2500.
Entretien des chemins vicinaux		100.
Dépenses diverses		78061.
Et Reporté		78061.

Revenu	
Frais généraux et rôles, timbres, _____	78.061
Contingents affectés aux chemins de G <sup>de</sup> comm <sup>une</sup> _____	120. "
Entretien des chemins ruraux _____	1492. "
Dépenses des commissions arbitrales _____	1500. "
Fête nationale du 14 juillet et autres fêtes _____	60. "
Recensement par le Contrôleur _____	2500. "
Honoraires de l'Architecte, du géomètre _____	300. "
Secours de Guerre _____	600. "
Subvention à l'emploi de la Gare des Guichets _____	500. "
Dépenses impériales _____	30. "
Salariage de la Mairie _____	6500. "
Subvention des Indigents _____	180. "
	500. "
Total _____	96.343. "

Les recettes tant de \_\_\_\_\_ 3824576

Il reste à pourvoir un déficit de \_\_\_\_\_ 5809724

Le 5 Avril 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus, sont urgentes et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 58097<sup>24</sup> représentant 138 centimes, 144 additionnels, au principal des 4 contributions directes, pour couvrir les dépenses annuelles ci-dessus désignées.

Eux

Le Conseil décide qu'une distribution de récompenses, aux élèves des écoles, aura lieu le 9 août, prochain, le lendemain de la fête communale.

Le Maire, communique au Conseil une lettre des concessionnaires d'eau que lui a adressé M. Pichelin Président de la Société des Eaux, par laquelle il sollicite le rattachement du Tarif des abonnements.

Le Conseil après avoir pris connaissance du relevé des comptes de ladite société établi par M. Memier trésorier.

Considérant que les recettes de la Société sont restées stationnaires, alors que les dépenses ont

augmenté dans des proportions très élevées.

Délibéré :

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930, le tarif des concessions des terrains ainsi fixé :

Concession de 500 litres - - - - - 90<sup>+</sup>  
- id - de 250 litres - - - - - 45<sup>+</sup>

Règlement  
concernant les em-  
ploiés communaux

Après avoir pris connaissance des circulaires préfectorales des 24 juillet et 4 Mai 1930, le Conseil reconnaissant par l'opportunité d'un règlement concernant les employés communaux, est d'avis de ne pas y donner suite favorable.

Jeune d'apprentissage  
agricole du 1<sup>er</sup> Bel. liv

Une subvention de 100 francs est accordée à l'association de la jeune d'apprentissage agricole de 1<sup>er</sup> Bel. liv, par 1<sup>er</sup> trimestre. Serges Laine et Duc Loutfiès le Conseil exprime le vœu qu'une place soit réservée à une pupille de l'œuvre, présentée par le Conseil municipal.

Station de  
Comisne.

Etude en est renvoyée à la Commission des fêtes.

Cours supérieur  
de filles

Le Conseil municipal, avec avis favorable, à la commission d'initiales, la création d'un cours supérieur de filles.

Cimetière

Le Conseil regrette de ne pouvoir faire droit à la demande de M<sup>me</sup> Furté domiciliée Avenue Marie-Thérèse à Orsay, concernant la concession de terrain dans le cimetière n<sup>o</sup> 147.

Cimetière

Le Conseil décide, conformément à la délibération du 15 juin 1930, que le délai pour le transfert des corps dans le nouveau cimetière, est précédemment avisés par lettre.

Cimetière

La demande de M<sup>l</sup> Glize - précédemment à Orsay, est renvoyée à la Commission des finances.

Excédent de dépenses

Le Conseil approuve l'état d'excédent de dépenses présenté par le Maire municipal  
Sarrès,

Fournitures aux élèves des écoles - - - - - 1453<sup>+</sup> 76  
Dépenses imprimées - - - - - 240<sup>+</sup> 82  
Total - - - - - 1694.58

Commission  
des fêtes -

M. Tricheux est nommé membre de cette Commission, en remplacement de M. Trouvé, démissionnaire.

Demande Rabier

L'étude en est renvoyée à la Commission des chemins.

Boîte aux lettres  
du Guichet -

Le Conseil charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires, au près de la Compagnie d'Orléans, au sujet de la Boîte aux lettres de la Gare du Guichet.

Legs Blondin

La notification du jugement Blondin est communiquée au Conseil. M. le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires, pour hâter l'exécution du legs Blondin.

Usine de produits  
chimiques.

En raison des dangers qui <sup>on</sup> résulteraient pour la sécurité et l'hygiène des habitants le Conseil proteste énergiquement contre l'établissement d'une usine de produits chimiques, près la gare de Massy Palaiseau.

Réclamation  
de M<sup>me</sup> Veuve Audin

La réclamation de M<sup>me</sup> Veuve Audin, culti-  
vatrice à Ezère, commune de Palaiseau, pour  
dégâts de 126 pieds de fraisiers, à 0<sup>fr</sup> 1<sup>00</sup> l'un,  
provenant de vidanges répandues sur sa plan-  
tation, est reconnue fondée. Un crédit est ou-  
vert au chapitre additionnel, pour couvrir  
cette dépense, s'élevant à 304<sup>fr</sup>.

Location du presbytère

Le projet de location de l'ancien presbytère, formulé par la Coopérative, est renvoyé à l'étude, à la Commission des travaux.

Rue de la Sacoterie

Le Conseil autorise la pose de tuyaux, en face la Maison de M. Seltier, afin d'empêcher les eaux de se répandre sur la chaussée.

Diverses communications

et etc est donné à M. le Maire des commu-  
nications qu'il a faites au Conseil. 1<sup>o</sup> Lettre de M. Olivier. 2<sup>o</sup> Lettre concernant les dépenses pour les commissions arbitrales. 3<sup>o</sup> Extrait de délibération du Conseil de Chervesse. 4<sup>o</sup> Lettre de l'Amicale des pêcheurs d'Orsay. 5<sup>o</sup> Lettre de M. l'Agent d'Orsay.

Subvention  
des Pompiers

La subvention de l'Etat, allouée aux Sapeurs-Pompiers, s'élevant à - - - - - 78<sup>fr</sup> 75<sup>cs</sup>.

sera attribuée à l'achat de matériel et l'équipement  
 après lecture faite, les Membres présents  
 ont signé: B. Chertou Leger & Guépy  
 Courcier Bannier & Galand  
 J. Dolais Leury Le Vaimey

—  
 Séance du 8 juillet 1920.  
 —  
 Convocation —

Du samedi 3 juillet 1920.  
 Convocation du Conseil municipal, pour le jeudi  
 8 juillet à 8 heures du soir, à la Mairie, pour déli-  
 bérer sur les affaires inscrites à l'ordre  
 du jour.

M. le Maire  
 en

Le Samedi 3 juillet 1920.  
 Le Conseil municipal d'Orsay, s'est réuni pour  
 la présidence du Maire.  
 Etaient présents: M. M. Eorne Maire, Charu  
 Egros Adjoint, Grégoire, Breux, Ericheux,  
 Courtin, Buisson, Escande, Galand,  
 Dolais.  
 Etaient absents: M. M. Dreux, Formé, Comar,  
 Feltier Camille, Crouvé et Colin.  
 M. Dolais est élu secrétaire.  
 Le procès-verbal de la dernière séance est lu,  
 et approuvé sans observation.  
 Sont délégués par le Conseil pour surveiller  
 les intérêts des abonnés à la Société du Gaz,  
 M. M. Colin, Dreux, Formé.  
 Suppléant M. Escande.  
 M. Dreux est spécialement désigné pour as-  
 sister aux réunions des Maires à Salaiseau, un

Orsay



Demande Gléize M. le Maire donne en communication, au Conseil d'une demande de rétrocession à la Commune, d'une concession de terrain, à perpétuité, dans le Cimetière, N° 188 année 1916, formules par M. Gléize, acquéreur de la dite concession.

Considérant que la jurisprudence de M. le Ministre de l'Intérieur ne s'oppose pas, si ce qu'une personne, par suite de départ, offre de substituer une autre personne, en son lieu et place.

Est d'avis d'abandonner ledit terrain à Mme veuve Riquet, moyennant un versement de Cent francs, dont 66<sup>fr</sup> 65 pour la Commune et 33<sup>fr</sup> 35 pour le Bureau de Bienfaisance.

Soutien de famille  
Classe 1918

M. le Maire fait lecture au Conseil, de la demande d'un jeune soldat, de la classe 1918, qui a l'intention de solliciter l'allocation journalière, à titre de soutien de famille.

Gaget Louis, au 117<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup>, et Infanterie 9<sup>e</sup> B<sup>oe</sup> au Camp de Mans (Sarthe), Marié, sans ressources, sa femme, domiciliée Rue Archange 10 à Osmay, se trouvant dans une situation intéressante. Admis.

Station de Tourisme

Le Conseil est d'avis donc pas remplir les conditions nécessaires, afin que la Commune soit érigée en station de tourisme.

Distribution de Récompenses aux élèves des Ecoles.

Le Conseil décide qu'une distribution de récompenses aux élèves des écoles, le lendemain de la fête communale, 9 Août; les élèves ayant obtenu le certificat d'études auront un livret de 15<sup>fr</sup>. Le maximum des livrets pour les autres élèves, sera également de 15<sup>fr</sup>.

Concours de décorations et d'illuminations

M. H. Droubay, Escaudo et Jabeur sont nommés de la Commission chargée de diriger les lauréats du concours de décorations et d'illuminations, qui aura lieu de 10<sup>h</sup> à minuit, dans la nuit du 13 Juillet

Fait et délibéré en séance, à la Mairie d'Orsay,  
les jours, mois et an ci-dessus.

aux: <sup>orne</sup>  
Buisson

M. Charton Legros Coustons  
& Galand

Leveux J. Dolais

Session d'Avril 1920.

Convocation.

Du Mardi 17. Avril 1920.

Convocation du Conseil Municipal: pour  
le Mardi 21. Avril 1920, à 8 h<sup>1/2</sup> du soir,  
à la Mairie, pour la tenue de la session  
d'Avril

Le Maire  
L'adjoint Legros  
M. Charton

Le

Conseil Municipal s'est réuni le Sa-  
med 21. Avril, à 8 h<sup>1/2</sup> du soir, le Con-  
seil Municipal de Orsay, régulièrement  
convocqué, s'est réuni dans la salle de  
ses séances, sous la présidence de M.  
Erme, Maire, pour la session ordinaire  
du mois d'Avril.

Sont présents: M. M. Erme, Maire, Charton  
Legros, Adjoint, Buisson, Coustons, Ermeux,  
Coutin, Buisson, Galand, Dolais, Colin  
Sont absents: M. M. Ferrand, Grégoire,  
Encheaux, Leticia Camille, Grande,  
Ermeux.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire,  
M. Dolais, lequel fait lecture, au  
Procès-verbal de la précédente séance,  
qui est adoptée sans observation.

Sage-femme M. le Maire donne connaissance au Conseil  
d'une lettre qui lui a été adressée par une Sage-  
femme, Rue St-Joseph N° 20, à Paris & par  
laquelle elle exprime le désir de venir s'installer

une subvention communale, s'installera à Cray.  
Et le Conseil

Considérant qu'il y a urgence pour les habitants  
qu'il y ait une sage femme dans la Commune,  
qu'en raison de la cherté de la vie, et du nombre  
restreint de naissances,

Pour ces motifs,  
Le Conseil décide d'allouer à la Sage femme s'occupant  
à Cray, une subvention annuelle de 1000<sup>f</sup>  
qui sera prélevée sur les fonds libres en cours.  
Et le Conseil municipal.

Caisse d'épargne

En sa délibération en date du 12 juin 1930.  
En raison des dépenses toujours croissantes de la  
Commune sollicité la Caisse d'épargne de Ver-  
sailles de prendre à sa charge, la moitié de la  
dépense de l'art. 23 du Budget primitif soit 200<sup>f</sup>  
qui sera alloués au L. C. Cray et Cray.

Indemnité au  
Contrôleur

Il est alloué un complément de subvention  
de 150<sup>f</sup> à M. le Contrôleur des contributions di-  
rectes, pour le recensement annuel de la popu-  
lation. Et d'être versé sur le mandat n° sur les  
fonds libres de l'exercice 1930.

Balayage  
des Classes

Le Conseil décide que M. H. Hamon, recon-  
nu salaire pendant les vacances de  
vacances des écoles.

Nomination des  
délégués pour établir  
la liste des électeurs  
à la Chambre et au  
tribunal de Commerce

M. H. Troux et Broue, sont nommés pour  
faire partie de la Commission chargée d'é-  
tablir les modifications nécessaires à la  
liste des électeurs de la Chambre et du  
tribunal de Commerce.

Fête du Guichet

En raison des difficultés qui se présentent  
pour avoir une tente de Bal et des Har-  
chands forains, le Conseil décide que la  
fête du Guichet n'aura pas lieu cette année.

Signe  
de Paris. Finances. 24. Juin 1919.

Et le Conseil en sa délibération, en date du  
24. Juin 1919.  
Considérant que l'état de guerre ayant cessé  
il semble que le moment soit venu de rétablir  
le service du chemin de fer dans son état normal.

et pourvu de mettre fin à la section  
judiciaire avec population des services  
par cette ligne, et tel est l'état actuel à été  
la cause d'un accident récent.

Le Conseil est d'avis à l'unanimité de  
soliciter à nouveau, de la Compagnie  
d'Orléans, le rétablissement de la voie  
double sur le tronçon de ligne compris  
entre les stations de La Courbe et Saint  
Yrieux-l'Écluse.

Et qu'il soit fait usage de fortunes  
pour permettre aux voyageurs de  
monter dans les trains qui stationnent  
sur les voies de garage, et de mettre sous  
terre ou en l'air, les fils communs  
des signaux, et qu'il soit tenu cet ordre  
M. Hugué, Ministre Secrétaire, est chargé de  
solliciter à la Compagnie d'Orléans, les  
Membres de la Commission, les chemins  
seront ouverts, pour le rendre en place,  
avant de prendre une décision.

Et M. Hugué

Député  
prés du Comité

M. H. Colin, Secrétaire et Dureau sont chargés  
de faire les propositions à M. Hugué, Enten-  
prieur de l'échange à Lorient (Seine),  
relativement au dépôt communal  
prés du Comité.

Le Bar du Guichet

Le Conseil vote en principe les fonds  
nécessaires, pour les réparations du  
chemin, et laisse aux soins des Membres  
de la Commission des chemins, et celle  
des Travaux, de faire les travaux  
à entreprendre pour la section dudit  
chemin. Et si pour les travaux approu-  
vés, il faut des fonds, il est décidé que  
les fonds libres en caisse.

Le Maire  
de la Société

En attendant que les fonds de la Société  
de la Société qui nécessitent des réparations  
urgentes, le Conseil, par son approbation  
préfectorale, vote la somme de 3000 sur les  
fonds libres de l'exercice 1920 afin de permettre

Réparations  
aux écoles

de faire les travaux nécessaires.  
Diverses réparations aux écoles étant urgentes  
et indispensables, ont été ordonnées par le Conseil  
de l'assemblée, donnant accès aux classes, le  
Conseil prie M. le Préfet, d'autoriser M. le  
Maire de prélever la somme de 3000 francs  
sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Plaques  
commémoratives  
en l'honneur

de l'Assemblée de la mémoire des enfants  
de Caray, morts pour la France, le Conseil  
a décidé de faire apposer deux plaques  
de marbre sur les murs de la salle de la  
Mairie. Les noms et prénoms des soldats  
sont inscrits par ordre alphabétique.  
M. le Maire a autorisé la somme  
de 2000 francs sur les fonds libres de l'exercice  
en cours pour couvrir les dépenses  
de cet objet.

Diverses communications  
à M. le Maire

ont été faites à M. le Maire, pour les  
diverses communications qui lui ont été faites au  
Conseil.

Assistance  
aux vieillards et  
incurables.

Bentoumieux-Maurice né le 23 Septembre 1858,  
à Tancis, de l'Assistance publique de Paris,  
atteint de névralgie sciatique rebelle, ne  
pouvant plus travailler, actuellement à  
l'hospice de Caray, sur réquisition de la  
Commune de Bellebeux-Saint-Etienne. Cinquante  
sept admissions dans un établissement  
d'hospice, où il procurerait encore quelques  
des services. Admis en 2<sup>e</sup> partie, sous réserve  
de l'intervention de ses deux filles qui habi-  
tent à Paris (Surtout mais dont l'adresse  
est inconnue).

Assistance  
aux femmes en couches

M<sup>me</sup> Candon domiciliée à Bellebeux-Saint-Etienne  
de son mariage, ayant un enfant, âgé  
de 7 ans, sans ressources. Admise en 2<sup>e</sup> partie  
M<sup>me</sup> Verdier domiciliée à Bellebeux-Saint-Etienne 15, ayant  
deux enfants, sans ressources. Admise en 2<sup>e</sup> partie.

Après lecture faite, les Membres présents ont signé.

B. Chertier, L. Dupré & Drouin, P. Courtois, J. Dolac  
L. Dubois, A. Dubois & Galand

Séance du 16 Sept 1920.

## Convocation.

Du Samedi 11 Septembre 1920.

Convocation du Conseil municipal, pour le Jeudi 16 Septembre, à 8<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$  du soir, à la Mairie, à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire. Goulet  
cur.

Le Conseil municipal, le Jeudi 16 Sept-embre, à 8<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$  du soir, le Conseil municipal d'Orsay, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Charton-Egros. (Adjoint.)  
Sont présents: M. M. Charton-Egros, Adjoint, Luce, Amar, Evroux, Bricheux, Buisson, Grande-Orland, Polais et Colin.  
Sont absents: M. M. Fernand Haire, Grégoire, veuve, Formé de Cide, et M. M. Courtin, Pel-lier, veuve.

M. Polais est élu secrétaire.

Il donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté sans obser-vation.

Suppression du 3<sup>e</sup> Emploi d'Instituteur. <sup>Adjoint</sup> de Monsieur le Préfet, en date du 10 Septembre précédent, par laquelle il informe cette assemblée, que Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vient de prescrire la suppression des postes d'Instituteur Ad- joint, devenus inutiles.

Le Conseil.

Considérant que l'effectif scolaire de l'école de Garçons, a sensiblement diminué, de puis plusieurs années, que le nombre des élèves fréquentant les trois classes actuelles est régulièrement

Pour ces motifs.

Est d'avis de demander à l'Administration supérieure, la suppression du troisième emploi d'Instituteur adjoint à l'école de Gercens d'Orsay.

Porteur de dépêches.

M. le Président, donne lecture de la démission du porteur de dépêches, M. Vaudron Arthur, et de la demande de cet emploi, faite par M<sup>me</sup> Guillard, domiciliée, Rue de Luchange, 26, à Orsay, laquelle est agréée et pourvu à l'indemnité à la lui accorder, le Conseil se réserve la faculté de la fixer ultérieurement.

Réfection du pont du lavoir.

Le Conseil décide, en raison de l'état dans lequel elle se trouve, la réfection de la passerelle et accès au grand lavoir. Cette réparation se fera en ciment armé, et le Conseil prie M. le Préfet, d'autoriser le prélèvement de la somme de 1500<sup>fr</sup> sur les fonds libres de l'exercice courant, pour couvrir cette dépense urgente.

Ordre du jour.

Le Conseil décide que les deux propositions susmentionnées, soient portées à l'ordre du jour de la prochaine séance. La proposition de M. Guichon, de donner, à l'une des Rues d'Orsay le nom d' Eugène Fourné, et celle d'avisager la vente de l'ancien presbytère.

Assistance aux vieillards,

M<sup>me</sup> Marie Hubert N<sup>e</sup> Vint domiciliée Rue de Versailles, 1<sup>er</sup> 8, Sans ressources, sans enfants, âgée de 74 ans. Réfugiée Admise en 2<sup>e</sup> partie.

Assistance aux familles nombreuses.

Thérèse Fourné actuellement domiciliée à Montlhéry Seine-et-Oise, n'ayant aucune ressource personnelle, digne d'intérêt. Admise en 1<sup>re</sup> partie, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre prochain, avec l'assistance à domicile, au taux de 5<sup>fr</sup> par mois.

Assistance aux femmes en couches.

M<sup>me</sup> Marie Fourné née Paris, domiciliée Rue de Paris 41, n'ayant aucune ressource personnelle, habitant Orsay depuis

sa naissance. Admis en partie.  
Fait et délibéré en séance, à la Mairie d'Orsay,  
les jours, mois et an susdits.

Château Regis  
a. wli  
E Galand  
Dolais  
Briou  
Lun Bonnet

# Séance du 23 Octobre 1920

## Convocation.

Le mardi 19 Octobre 1920.  
Convocation du Conseil municipal, pour le  
Samedi 23 Octobre 1920, à 8 h du soir,  
à la Mairie, pour délibérer sur les affaires  
inscrites à l'ordre du jour.

M. le Maire.  
l'adjoint  
M. Christian Dupré

l'an mil neuf cent vingt, le Samedi  
23 Octobre, le Conseil municipal de la  
Commune d'Orsay, après avoir été  
régulièrement convoqué, s'est réuni  
dans la salle de ses séances, sous la  
présidence de M. Eorne, Maire.  
Étaient présents M. M. Eorne, Maire, Char-  
ten-Egros Adjoint, Troux, Grégoire,  
Comar, Eorne, Eriehaux, Curtin, Buis-  
son, Fellics, Escande, Croisé, Galand  
Dolais et Colin.

Était absent M. Formé, délégué.  
Le Conseil a choisi pour Secrétaire, M.  
Croisé, lequel a fait lecture du procès-  
verbal de la dernière séance qui a  
été adopté sans observation.

M. Rue Formé

Il est fait lecture au Conseil d'une deman-  
de présentée par M. Eriehaux, dans  
le but de donner à l'une des Rues d'Orsay



le nom d' Eugène Formé.

Le Conseil

Est en reconnaissant la zèle et le dévouement qu'a apportés M. Formé dans l'accomplissement de son mandat, ne donne pas un avis favorable à cette proposition.

Vote émis: 14 votants.

Contre voix - Deux 5/10 voix.

Presbytère.

Le Conseil décide la location du presbytère sans aucune réparation, pour une durée de 9 années, à partir du 1<sup>er</sup> Avril prochain. Le Conseil a chargé M. Mangé, Géomètre. Ecuier de la Commune, de s'entendre avec M. Bureau Tarilla, propriétaire au château de Saunay, pour l'élagage de arbres lui appartenant sur tout le parcours de l'ancien chemin de Cherreuse à Salaiscau.

Chemin de Cherreuse

Salaires des cantonniers

En raison de la cherté continue de la vie, le Conseil décide que le salaire des cantonniers sera de 360 francs par mois, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1920.

Balayage des écoles et de la Mairie.

Le Conseil décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1920, la personne chargée du balayage des écoles recevra un salaire annuel de 840<sup>fr</sup>, et pour le balayage de la Mairie, un salaire annuel de 260<sup>fr</sup>.

Installation du téléphone à la Mairie.

Le Conseil décide l'installation du téléphone à la Mairie. C'est la somme de six cents francs, à mandater sur les fonds libres de l'exercice en cours, pour couvrir les frais de cette dépense.

Porteur de dépêches.

Après délibération, le Conseil, en raison de l'extension du réseau à faire distribuer les dépêches par l'Administration des Postes, fixe à 300<sup>fr</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> Novembre prochain, l'allocation à allouer à la personne chargée de la distribution des télégrammes, en dehors de l'agglomération d'Orsay.

Cours des Militaires

Le Conseil confirme sa décision pré-

céder, de mettre, à perpétuité, un terrain dans le cimetière, pour les militaires morts pour la France, Charge M. H. Haug et Colin de limiter le terrain nécessaire à ces inhumations.

Eclairage  
Gaz

---

Le Conseil invite M. le Maire de faire des démarches auprès d'un homme de loi afin de connaître les droits de la commune, auprès de la compagnie du gaz

Eclairage  
Electricité

---

L'éclairage ne se fera pas pendant la lune, le conseil émet des décisions à prendre, sera fait par la Commission d'éclairage.

Logement  
de la Directrice de  
l'École de Filles

---

Le Conseil ne donne pas son avis favorable à l'installation de l'eau et de l'électricité dans le logement de la Directrice de l'École de Filles.

Fête du 11 Novembre. L'organisation en est confiée à la Commission des fêtes.

---

Dimanche communication et fête est blâmée à M. le Maire, pour les diverses communications qu'il a faites au Conseil.

Sont nommés des divers commissions;

Commission des fêtes M. Courtin

---

Commission des finances M. Escande

---

Commission d'hygiène M. Galand

---

Commission d'éclairage M. Escande  
étrangers.

---

Commission des écoles  
et cantine - M. Ericheux

---

Commission du  
Ravitaillement M. Feltier.

---

Assistance aux  
familles nombreuses. M<sup>me</sup> Gerste. Réfugiée d'Armontières,  
et ses 5 enfants au-dessus de 13  
ans, le mari et la femme étant pour

Assistance  
aux femmes en  
couches.

intéressants, touchent mensuellement une allocation de 550<sup>f</sup>, le Conseil donne un avis défavorable à la demande qui lui est soumise M<sup>me</sup> Robert devant avoir son 5<sup>e</sup> enfant, sans ressources, ayant son domicile de secours à Orsay, Admise en 1<sup>re</sup> partie.

M<sup>me</sup> Joffe née Halley, devant avoir son 3<sup>e</sup> enfant, aucune ressource personnelle, admise en 1<sup>re</sup> partie.

M<sup>me</sup> Bidault née Echon ayant son 2<sup>e</sup> enfant, sans ressources, abandonnée par son mari, Admise en 1<sup>re</sup> partie.

M<sup>me</sup> Gabriel née Eochemy, domicile de secours, Orsay, son 1<sup>er</sup> enfant; le salaire du mari suffisant. <sup>La demande a été rejetée par le Conseil d'Orsay le 15 mai 1920.</sup> Demande rejetée.

M<sup>me</sup> E. Muellec née Fraisse, domicile de secours, Orsay, son 1<sup>er</sup> enfant, le salaire du mari suffisant. Demande rejetée.

M<sup>me</sup> Blin née Hacé, domicile de secours, Orsay, son 1<sup>er</sup> enfant, le salaire du mari suffisant. Demande rejetée.

M<sup>me</sup> Guiguet née Faure, Domicile de secours Fontenay aux Roses (Seine) habitant Orsay, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1920, son 1<sup>er</sup> enfant, le mari électricien ayant un salaire suffisant. Demande rejetée.

M<sup>me</sup> Enbarrière née Couët Domicile de secours, Paris 4<sup>e</sup> à Orsay, depuis le 21 avril 1920, et précédemment Paris 4<sup>e</sup> rue de l'hôtel de ville 18, son 1<sup>er</sup> enfant, le mari employé de chemin de fer, salaire suffisant. Demande rejetée.

Fait et délibéré en séance, les jours mis en ci-dessus

sur. R. Christian Luyet Edmond Galand  
Alberand Luyet L. Briery de Solac

# Session de Novembre 1920.

## Convocations.

Le mardi 16 Novembre 1920  
Convocation du Conseil municipal, pour le  
Samedi 20 Novembre, à 8 heures et demie  
du soir, pour la tenue de la session de No-  
vembre.

M. Maire  
M. Rouil  
M. M.

Le dimanche neuf cent vingt, le 20  
Novembre, à 8 heures et demie du soir,  
les Membres composant le Conseil muni-  
cipal d'Essay, se sont réunis à la mairie  
sous la présidence de M. Ferron, Maire.  
Étaient présents: M. M. Ferron, Maire, Charton,  
Egros Adjoint, Treux, Grégoire, Ferron,  
Bricheux, Curtin Escande, Galand, Dolais  
Colin Alfred.

Étaient absents M. M. Courav excusé, Buisson  
Victor, Seltier André, Croisé et Formé  
décédé.

M. Dolais est élu secrétaire, il donne lec-  
ture du procès-verbal de la précédente  
séance, qui est adopté sans observation.  
On a lu la loi sur l'organisation muni-  
cipale, portant article 61, que le Conseil  
municipal de cette commune, chaque année, une  
liste contenant un nombre de noms,  
double de celui des Répartiteurs à nommer.  
Il est donné lecture des protestations  
suivantes:

Les soussignés, Conseillers municipaux, Ferron,  
Bricheux Dolais, Escande, Galand, protestent  
énergiquement contre la loi de 1884, qui ne re-  
connait le droit d'être Répartiteurs qu'aux seuls  
propriétaires fonciers; méconnaissant ainsi les droits

Propositions  
pour les Répartiteurs

des locataires. Sous ce motif, ils refusent de prendre part au vote.

2<sup>e</sup> Au nom de mes amis et au mien, je viens vous faire la proposition suivante, La Commission des 1<sup>er</sup> partitiers devra être composée comme suit : moitié par les propriétaires, l'autre moitié par des locataires. Signé, Dolais

Puis il est procédé à un vote secret,  
Citadins de la Commune.

Olivier G. via. Brunon 6. Orens 6 - Génétain 6

Girard 5 - Grégoire 5, Rivet 1, Trouvé 1.

Sont proposés : M. M. Olivier Albert, Génétain

Orens Edouard, Brunon Louis, Grégoire Louis, Girard

Suppléants de la Commune. <sup>propriétaires</sup> tous propriétaires

Douffray G. via, Memier 6 - Crichens Eugène, 6

Cosgevis Charles 6 - Experteille 5 - Saillote 5

Guillemin Charles, 1.

Sont proposés M. M. Douffray Louis, Memier Edouard

Crichens Eugène, Cosgevis Charles, Experteille Alfred, tous

Citadins hors la Commune <sup>propriétaires et</sup> Saillote, Guillemin

Osmebert G. via, Guillemin Théophile, 6 Rue

Sauf 6 - Experteille 6.

Sont proposés : M. M. Tsambert père, agriculteur

à Falaiseau, Guillemin Théophile, à Falaiseau, Rue

fermier à Gif - Experteille, cultivateur à Villeguy

Suppléants hors la commune.

Méré G. via - Duquie 6 - Moulin 6 - Noël 6

Sont proposés - M. M. Méré cultivateur à Saint

Jean de Beau regard - Duquie Louis cultivateur à

Bures - Moulin, cultivateur à Tilleberre -

Noël Francis, propriétaire à Bures.

Apprentissage  
gratuit.

M. le Maire rappelle au Conseil qu'aux

termes de l'art. 7. du testament de M.

Archange, le Conseil doit émettre un

vote, pour la désignation d'enfants

de familles pauvres à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le Conseil a après avoir entendu la lecture

dudit article, en vertu duquel une